



Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Le Pradet, le 14 avril 2010

Monsieur Bruno CHAMPION
Secrétaire Général Adjoint National
S/C de Madame Yolande RESTOUIN
Secrétaire Générale Nationale
Syndicat Autonome de la
Fonction Publique Territoriale
35, rue Jules Verne
83220 LE PRADET

à

Monsieur Alain MARLEIX
Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et
aux Collectivités Territoriales
Place Beauvau 75800 PARIS

Objet : Avenant au courrier du 16/03/2010 sur le volet social de la filière sécurité.
Courrier en AR : 1A 015 688 62 99 4
Pièce jointe : Projet de restructuration de la filière Sécurité.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Suite à notre courrier en date du 16 mars 2010 et sans attendre une éventuelle réponse, les représentants du Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale ont souhaité vous faire connaître, les explications concernant les propositions qu'ils ont émises au sujet du volet social de la filière sécurité.

Le SAFPT aurait pu se contenter de suivre les revendications de l'intersyndicale, mais à la lecture de ces dernières, il est rapidement apparu qu'une fin de non recevoir, notamment sur la revalorisation des grilles indiciaires, se profilait...

En effet, il est aisé de comprendre que toutes les personnes s'opposant aux revendications sur le volet social vont se réfugier sur le fait que la Catégorie C possède des règles établies et que rien ne permet de les transgresser ! C'est ainsi qu'un recrutement sur concours, dont la candidature est soumise à un diplôme ou un titre de niveau V, permet l'accès à un grade situé en Echelle 4. Ce qui est le cas, actuellement pour le premier grade de la filière sécurité ! Demander que ce premier grade de gardien PM soit placé en Echelle 5 est donc irréalisable dès cet instant !!!

Fort de cette réflexion et celles précédemment exposées dans le courrier suscité, le SAFPT a élaboré un projet qu'il vous adresse en pièce jointe.

A sa lecture, vous noterez que les propositions répondent à l'attente et aux revendications de la totalité des agents de cette filière et cela serait, pour ces agents, un juste retour des choses !

Les grilles indiciaires proposées ne tiennent pas compte du décret n° 2010 - 329 du 22 mars 2010 ce qui pourrait faire l'objet de quelques réajustements dans le cas où le projet du SAFPT retiendrait toute votre attention.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à l'expression de ma haute et respectueuse considération.

Bruno CHAMPION

Copies :

Monsieur Nicolas SARKOZY, Président de la République.
Monsieur François FILLON, Premier Ministre.
Monsieur Eric WOERTH, Ministre du Travail et de la Fonction Publique
Monsieur Georges TRON, Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique
Monsieur Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales
Monsieur Jacques PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France



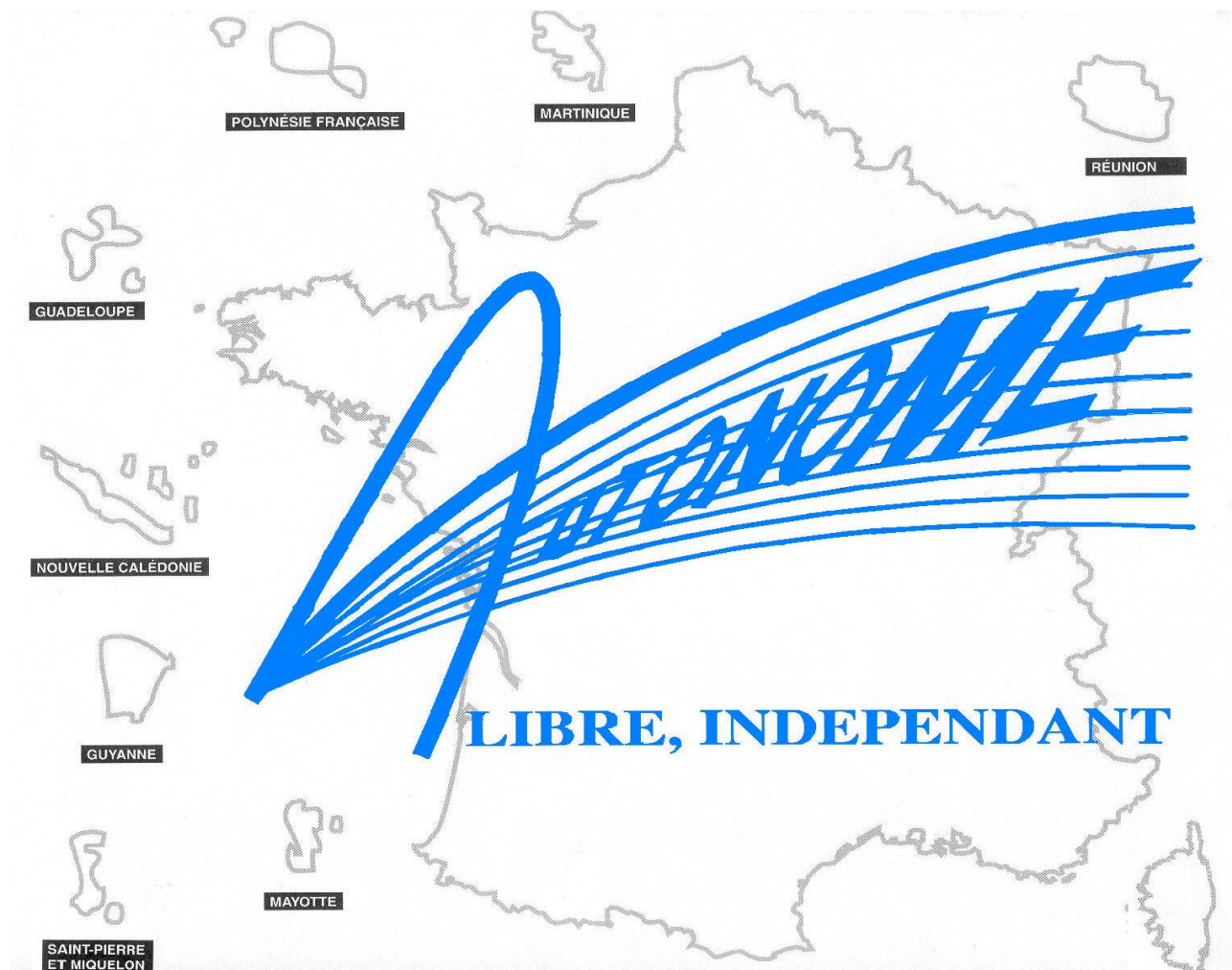
Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

PROPOSITIONS DU SAFPT POUR LA FILIERE SECURITE





Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale



Disponibles, nous sommes en permanence à votre écoute.
Nous défendons votre grade, votre fonction.
Nous vous informons sur vos droits et vos obligations.
Nous revendiquons pour de nouveaux acquis sociaux

Siège National : 35 Rue Jules Verne - 83220 - LE PRADET
Tél : 04 94 14 31 04 - Port : 06 12 26 21 06 - sgn@safpt.org



WWW.SAFPT.ORG